

Motion nationale des CHU présentée par M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon

«Les centres hospitalo-universitaires français sont dans une situation financière critique. Ils ont affiché en fin d'année 2007 un déficit cumulé de près de 400 M€ et les prévisions pour 2008 attestent de la poursuite de cette dégradation.

Cette situation financière, perceptible depuis quelques années, s'est particulièrement aggravée depuis le passage à 100 % de la tarification à l'activité ; le décrochage est manifeste.

Si le mode de financement à l'activité reste intéressant dans l'esprit, les modalités d'application comportent plusieurs désavantages pour les grands établissements (tarifs sous évalués, financements insuffisants des missions d'intérêt général...).

En outre, l'accélération de sa mise en œuvre à 100 % a pénalisé les grands hôpitaux publics qui n'ont pu adapter à temps leurs structures de coûts.

Dans ce contexte, les établissements engagés, à la demande des autorités de tutelle, une politique active de réduction des déficits, en agissant tant en matière d'augmentation des recettes que de compression des dépenses. Pour autant, un retour à l'équilibre ne semble pas envisageable sans l'accompagnement volontariste de l'Etat. Celui-ci ne saurait se résoudre à des dotations financières ponctuelles ; il doit se traduire par une modification des causes structurelles.

Dès lors, les Maires des grandes villes, Présidents de Conseils d'Administration des Centres Hospitalo-universitaires, accompagnés par la Fédération Hospitalière de France, souhaitent interpeller collectivement le Gouvernement.

Ils sollicitent :

- * une application adaptée de la T2A aux missions spécifiques des CHU,
- * une réévaluation des tarifs,
- * un financement plus soutenu des missions de service public et des missions spécifiques des CHU (enseignement, recherche, innovation...).

L'ensemble des maires signataires de cette motion font valoir leur attachement au service public hospitalier qui doit pouvoir continuer d'assurer des soins de qualité à l'ensemble des populations. Ils refusent en outre que le retour à l'équilibre se fasse d'abord au détriment des personnels alors même que ceux-ci sont déjà très sollicités et que leur dévouement est connu et apprécié de la population.

Les Maires-Présidents de Conseils d'Administration sollicitent l'organisation d'une conférence nationale dans les meilleurs délais. Cette motion sera adressée à M. le Premier Ministre ainsi qu'à Mme le Ministre de la Santé».

«M. LE MAIRE : En ce qui concerne la demande d'un financement plus soutenu des missions de service public et des missions spécifiques des CHU (enseignement, recherche, innovation...), je signale que le déficit du CHU de Besançon est de l'ordre du million mais ce déficit concerne uniquement le financement des MIGAC, c'est-à-dire les missions d'intérêt général, des missions de santé publique que l'hôpital effectue et qui ne sont pas reversées. Pour votre information personnelle, l'hôpital de Besançon, en terme de fonctionnement, est équilibré. Je crois qu'il n'y en a que quelques-uns en France et je n'y suis pour rien. C'est surtout le Directeur, les médecins et le personnel qui font que ça fonctionne bien et parce qu'il y a une bonne activité. S'il y a des déficits, c'est parce que beaucoup d'actions sont menées en

matière par exemple de dépistages avant la naissance, du travail sur l'autisme et autres, ces missions sont faites par les hôpitaux et elles ne sont pas payées, c'est pour cela, en tout cas à Besançon, qu'il y a ce déficit.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, c'est une motion qui rencontre le soutien d'un certain nombre, comme vous l'avez rappelé, de maires de grandes villes toutes tendances confondues. C'est une présentation quand même nationale et comme vous l'avez rappelé, qui n'est peut-être pas tout à fait compatible avec ce qui se passe ici puisque, d'après ce que j'avais compris aussi, la tarification à l'activité a plutôt été un atout à Besançon pour ce qui est de l'équilibre des activités de soins, et que c'est plus les activités plus spécialement de service public qui sont sous-dotées donc on est quand même, d'après ce que j'avais compris, dans un contexte plus particulier à Besançon.

M. LE MAIRE : C'est le même problème quand même car il manque des financements.

M. Pascal BONNET : J'avais compris que la T2A avait quand même permis un meilleur équilibre des activités de soins à Besançon par rapport à d'autres hôpitaux.

M. LE MAIRE : N'empêche qu'il y a un déficit !

M. Pascal BONNET : Ceci dit on est dans un débat national et qui rencontre l'intérêt de l'ensemble des citoyens, des professionnels et des élus, donc on soutiendra cette motion. Mais je pense que Jean ROSSELOT voulait apporter quelques éléments supplémentaires.

M. LE MAIRE : Nous ne voulons pas être un CHG, un centre hospitalier général, nous voulons rester un CHU, un centre hospitalier universitaire.

Mme Françoise BRANGET : Il est vrai que l'ensemble des hôpitaux et notamment les CHU sont dans de grandes difficultés et Besançon est peut-être un de ceux qui va le moins mal. Il a bénéficié en son temps et vous le savez, d'une forte subvention qui permettait d'espérer un retour à l'équilibre.

M. LE MAIRE : Je précise Madame BRANGET que ce retour à l'équilibre est intervenu au niveau du fonctionnement.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais il faut réviser le financement des hôpitaux parce qu'autrefois il y avait une dotation qui a été réduite en 1997. Ensuite on a mis en place la T2A, qui dans un premier temps effectivement a permis de faire rentrer dans les caisses un peu plus d'argent compte tenu du fait que l'activité à Besançon est grande et peut-être qu'aujourd'hui il faut réfléchir à nouveau au financement de l'ensemble des hôpitaux. Malgré tout, la prise en charge solidaire des dépenses de santé c'est 90 % pratiquement par la collectivité, c'est un des plus forts taux de tous les pays occidentaux, donc il faut quand même qu'on révise nos politiques de santé. Il est vrai que nos concitoyens sont dans l'attente toujours de faire mieux, on est d'accord, je ne peux pas le contester, on est tous contents d'avoir des services qui fonctionnent, mais les financements il faut les trouver également, ça ne se fabrique pas. De toute façon on soutiendra la motion mais il est certain qu'il faut revoir les dotations pour les grands hôpitaux.

M. Jean ROSSELOT : On votera mais non sans rappeler le caractère, que tout le monde connaît, de l'importance de la dépense hospitalière et de son poids dans le déficit global de la Sécurité Sociale et donc du déficit des finances publiques par rapport aux normes européennes. C'est un très vieux problème qui a concerné tous les gouvernements. Il faut quand même saluer, ça aurait pu être fait, les efforts gouvernementaux, je pense à la Commission LARCHER par exemple pour prendre le problème à bras-le-corps et trouver des solutions parce qu'il s'agit des possibilités d'économie nationale. Il ne s'agit pas de la volonté politique, il s'agit de possibilités de l'économie nationale à travers ses cotisants de toute

nature par rapport à des dépenses très importantes. Il faut saluer l'effort de la Commission LARCHER, voulue par le gouvernement pour endiguer cet éternel problème».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la motion proposée.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.